



CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2020

De nouvelles mesures d'inscriptions ont été nécessairement mises en place compte tenu de la situation sanitaire.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site :

<http://www.louannec.com/le-centre-de-loisirs-vacances-scolaires/>

Les permanences d'inscriptions commencent dès LUNDI 8 JUIN à 8 h en mairie de LOUANNEC.

Les inscriptions à la ½ journée ne sont plus possibles. Les places sont réservées selon des critères. Le repas sur place est obligatoire.

La situation nous demande une organisation rigoureuse ; De ce fait, il nous faut connaître rapidement les effectifs de chaque semaine de l'été.

Le nombre de places est limité.

Toutes les inscriptions pour l'été sont à faire avant le 17 juin dans un 1^{er} temps pour les semaines de 5 ou 4 jours (sans mercredi). Puis du 22 au 30 juin pour les places sur 2 jours (lundi/mardi ou jeudi/vendredi). Veuillez à bien lire les modalités sur le site de Louannec car tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte le jour de votre venue. Venir avec un masque, une personne uniquement.

Le paiement : il doit être effectué lors de l'inscription ; il est possible de payer par chèque, par chèques ANCV ou par virement bancaire, mode à privilégier (IBAN du CIDS : FR76 1220 6045 0045 0696 2100 163 BIC : AGRIFRPP822) (à effectuer dans les 2 jours après le dépôt du dossier et de la confirmation de place).Le paiement en 2 fois est possible mais le 2^{ème} mois est à donner par chèque à l'inscription.

Le protocole sanitaire du Centre de loisirs est calqué sur celui des établissements scolaires tant qu'une nouvelle consigne ne sera pas donnée par les services de l'état. : attribution de groupes à la semaine, cour et salles séparées. Les activités seront appliquées selon le protocole de distanciation sociale dans le respect des règles établies.

Les mini-camps et nuitées en camping sont annulés pour cette année.

ALINE SIMON
DIRECTRICE DU CIDS